

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration		
Nom de l'entreprise	AUTOCARS FAURE	
Raison sociale de l'entreprise	SAS	

Liaison déclarée		
Origine¹ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Annecy Gare routière - 1 place de la gare 74000 ANNECY - 45.901607, 6.120439	
Destination ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS, format décimal)	Chambéry - 1 square Paul Vidal 73000 CHAMBERY - 45.569860, 5.917019	
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 2 ITINERAIRE	
Temps de parcours (en heures et minutes)	SENS 1 : 1 heure 10 minutes - SENS 2 : 1 heure	
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 1 FICHE HORAIRE FREQUENCE VOLUME	
	tailes sons no communists or nonesotable objection	

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

ENTREPRISE : AUTOCARS FAURE ANNECY/CHAMBERY

Jours de fonctionnement : tous les jours

capacité : 44 places

	•
ANNECY GARE	CHAMBERY GARE
ROUTIERE	ROUTIERE
03:50	05:00
05:50	07:00
07:50	09:00
09:50	11:00
11:50	13:00
13:50	15:00
15:50	17:00
17:50	19:00

CHAMBERY GARE	ANNECY GARE ROUTIERE	
ROUTIERE		
07:30	08:30	
09:30	10:30	
11:30	12:30	
13:30	14:30	
15:30	16:30	
17:30	18:30	
19:30	20:30	
21:30	22:30	

Nombre d'Aller/retour quotidien	8
Capacité des autocars	44
Fréquence3 et volume maximum	
de places proposées à la vente,	
pour chaque horaire ou plage	
horaire	256960

